

13 nov 2018 -11:49

Élections 2018 : prendre des mesures pour atteindre la parité s'avère payant !

Bruxelles, le 13/11/2018 – Une parité presque atteinte à Bruxelles avec 48,8% d'élues au sein des conseils communaux, des résultats mitigés pour la Wallonie et le statu quo pour la Flandre. Pour atteindre la parité, il faut prendre des mesures adaptées au système électoral. Tel est le constat de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes suite à son analyse sous l'angle du genre des résultats des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018.

L'alternance intégrale à Bruxelles et en Wallonie, le statu quo pour la Flandre

Entre les élections de 2012 et celles de 2018, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale ont adopté des réglementations fortes pour renforcer la représentation politique des femmes dans les conseils communaux et provinciaux. Pour la première fois en Wallonie et à Bruxelles, les listes électorales étaient composées d'alternativement un homme et une femme dans leur intégralité. Alors que Bruxelles frôle la parité avec 48,8% d'élues et une progression de 7,4% par rapport à 2012, la Wallonie n'atteint pas les 39%. Comment expliquer une telle différence ? Alors que Bruxelles a maintenu l'effet dévolutif du vote en case de tête, la Wallonie a choisi de le supprimer. Cette suppression a eu pour effet de réduire considérablement l'impact de l'ordre des candidats sur les listes au profit des voix de préférence.

La Flandre, quant à elle, n'a pris aucune nouvelle mesure pour améliorer la représentation des femmes. Elle s'est limitée à l'alternance homme et femme pour les deux premiers candidats de la liste et a réduit l'effet dévolutif du vote en case de tête à un tiers. Au niveau communal, la proportion d'élues ne s'est que très peu améliorée par rapport à 2012, passant de 36% à 38% en 2018. Au niveau provincial, par contre, la Flandre connaît une forte régression. Les femmes représentent seulement 35,4% des élus, soit une diminution de 6% par rapport à 2012 (41,6%) et un résultat même inférieur à celui de 2006 (36,6%). Il faut noter que le nombre de députés provinciaux a été réduit de moitié lors des élections 2018, les places sur les listes étaient donc chères. Les résultats wallons se rapprochent davantage de la parité avec 43% d'élues. L'impact de l'alternance hommes-femmes sur les listes a été plus fort au niveau provincial qu'au niveau communal en partie en raison de la taille plus élevée des circonscriptions.

« L'Institut approuve les mesures prises par les Régions wallonne et bruxelloise pour renforcer la représentation politique des femmes. Mais le plus important, c'est que ces mesures donnent des résultats, comme à Bruxelles ! C'est dommage qu'en supprimant l'effet dévolutif du vote en case de tête, la Wallonie ait déforcé l'impact de l'alternance sur les listes. Quant à la Flandre, nous espérons qu'elle renforcera les mesures en faveur de plus d'égalité femmes-hommes dans la représentation politique... »

déclare Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Atteindre la parité hommes-femmes doit être une priorité autant dans les assemblées que dans les exécutifs. Les efforts pour renforcer la participation politique des femmes doivent continuer afin de parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision politique.

NB : l'analyse complète des résultats est disponible sur le site de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : www.igvm-iefh.belgium.be

Contact presse

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Caroline Loret-Vanderlinden

02 233 45 21

caroline.loretvanderlinden@iefh.belgique.be

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 233 44 00

<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah

Contact de presse

+32 2 233 52 82

komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke

Experte en communication

+32 233 41 75

liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be